

SARL GORAYEB
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 7 500 euros
Siège social : 162 A rue Perronet
92200 NEUILLY SUR SEINE
520 217 670 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} JUIN 2026

L'an 2026,
Le 1^{er} juin,
A 9 heures,

Monsieur Georges GORAYEB,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société SARL GORAYEB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "GG FINANCES", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - Dénomination

"La dénomination de la Société est : GG FINANCES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Georges GORAYEB